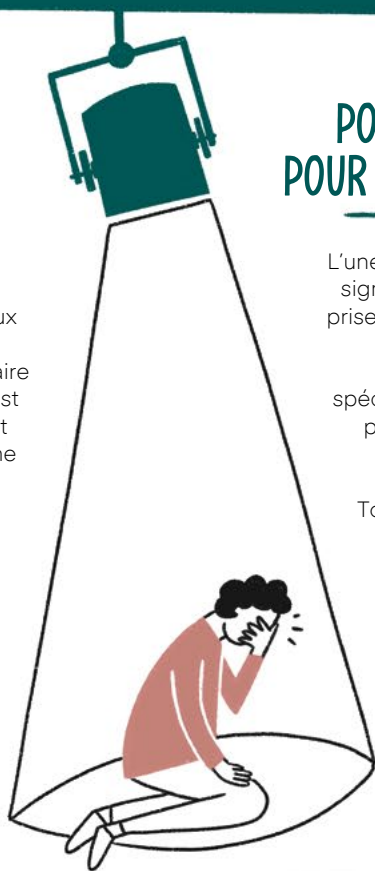


POUR UN TRAITEMENT ATTENTIF ET RESPECTUEUX DES VICTIMES DE CRIMES DE HAINE

LA VICTIMISATION SECONDAIRE

La victimisation secondaire survient lorsque les victimes ne sont pas traitées de façon appropriée par ceux qui entrent en contact avec elles. Afin d'éviter la victimisation secondaire des victimes de crimes de haine, il est essentiel que toute personne entrant en contact avec une victime de crime de haine soit consciente de ses propres préjugés, et qu'elle comprenne l'impact des crimes de haine sur les victimes et les communautés, ainsi que la vulnérabilité d'une victime à la victimisation répétée.



POURQUOI EST-CE AUSSI IMPORTANT POUR LES VICTIMES DE CRIMES DE HAINE ?

L'une des raisons pour lesquelles les crimes de haine sont peu signalés est liée à l'appréhension des victimes de ne pas être prises au sérieux. De nombreuses victimes de crimes de haine peuvent aussi craindre que les autorités aient les mêmes préjugés que leur agresseur. Il est indispensable que les spécialistes de justice pénale prennent des mesures positives pour que les victimes de crimes de haine soient traitées de manière respectueuse et attentive.

Tous les spécialistes de justice pénale qui travaillent auprès des victimes de crimes de haine ont la responsabilité de veiller à ce qu'elles soient traitées avec respect et attention. C'est pourquoi l'instauration d'une culture de traitement attentif et respectueux nécessite l'implication de tous les organismes et de tous les acteurs.

Un traitement attentif et respectueux peut contribuer à accroître la confiance et à favoriser l'expérience globale positive de la victime au cours du processus de justice pénale, lui permettant de témoigner dans les meilleures conditions tout en évitant d'être une nouvelle fois victimisée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du processus.

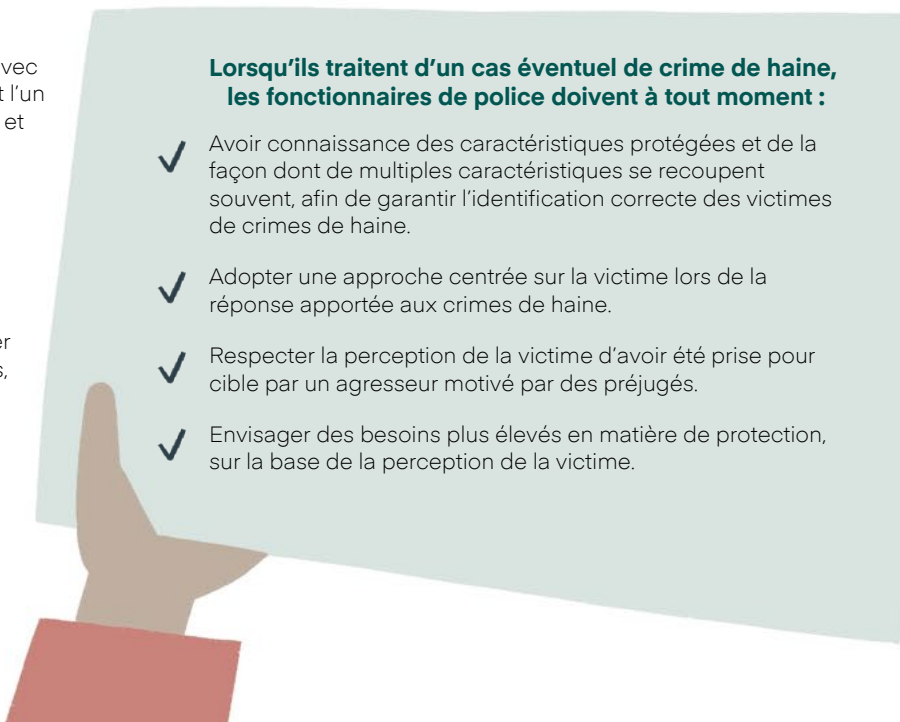
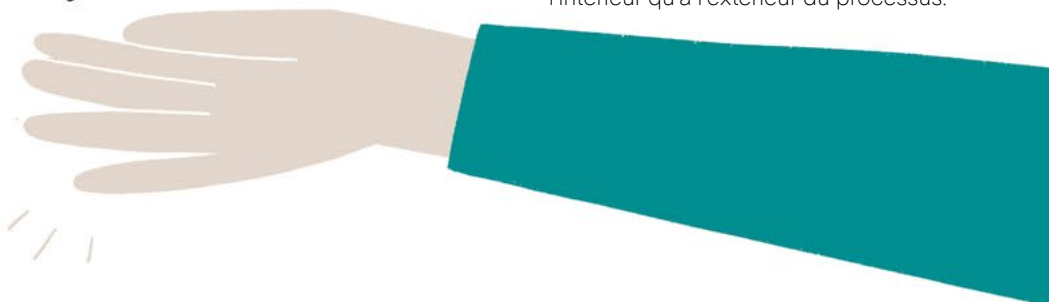
UN TRAITEMENT ATTENTIF & RESPECTUEUX : EN PRATIQUE

Le premier contact d'un policier avec une victime de crime de haine est l'un des moments les plus importants et les plus déterminants dans l'interaction d'une victime avec le système de justice pénale.

Les conclusions que tirent une victime de ce premier entretien peuvent altérer sa perception de tout le système judiciaire, et influencer sur sa volonté de signaler son cas, de coopérer et de partager des détails factuels essentiels, parfois intimes.

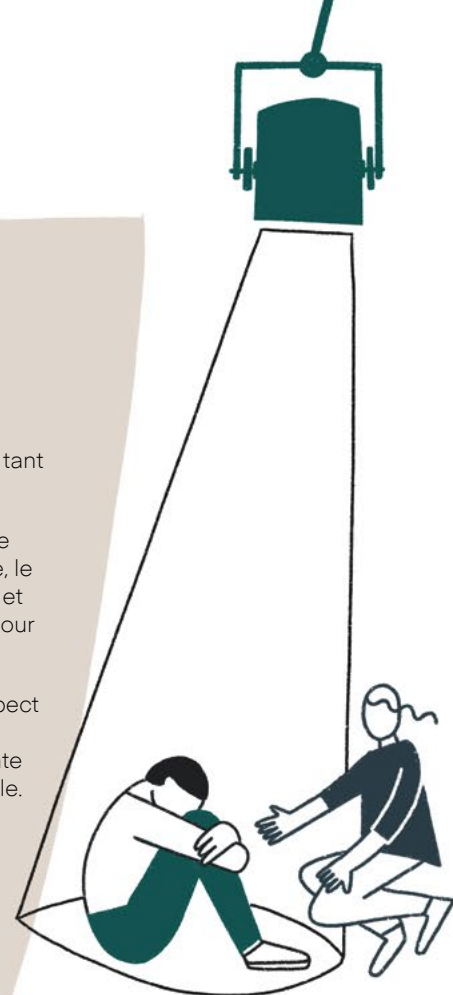
Lorsqu'ils traitent d'un cas éventuel de crime de haine, les fonctionnaires de police doivent à tout moment :

- ✓ Avoir connaissance des caractéristiques protégées et de la façon dont de multiples caractéristiques se recoupent souvent, afin de garantir l'identification correcte des victimes de crimes de haine.
- ✓ Adopter une approche centrée sur la victime lors de la réponse apportée aux crimes de haine.
- ✓ Respecter la perception de la victime d'avoir été prise pour cible par un agresseur motivé par des préjugés.
- ✓ Envisager des besoins plus élevés en matière de protection, sur la base de la perception de la victime.



Voici les éléments indispensables pour un traitement attentif et respectueux par les forces de l'ordre lors de leur premier contact avec une victime de crime de haine :

- ✓ Veiller à ce que la victime soit séparée de son agresseur et qu'elle se trouve dans un environnement sécurisé et confidentiel.
- ✓ Informer la victime de ses droits et du soutien mis à sa disposition en tant que victime de crime de haine.
- ✓ Lancer le processus d'évaluation individuelle des besoins (EIB) afin de déterminer les besoins immédiats en matière de sécurité et de sûreté, le risque de toute nouvelle victimisation, intimidation ou de représailles, et avoir recours à des spécialistes ayant reçu une formation adéquate pour apporter un soutien.
- ✓ Déterminer tout besoin en termes de communication. Garantir le respect du droit de la victime à bénéficier d'un interprète, d'un conseiller juridique et/ou de toute autre personne du choix de la victime présente lors de l'entretien et à toutes les étapes du processus de justice pénale.
- ✓ Recueillir un compte-rendu exact du récit de la victime, y compris toute perception du préjugé ayant motivé le geste de l'agresseur. Encourager la victime à raconter son histoire avec ses propres mots.
- ✓ Informer la victime des étapes probables à venir durant l'enquête.



Les méthodes de communication suivantes doivent être adoptées afin de réduire le risque d'une éventuelle nouvelle victimisation :

- ✓ À tout moment, les services de police doivent rester attentifs au ton de leur voix, à leur langage corporel et au type de langage qu'ils utilisent, ainsi qu'à la manière dont ceux-ci peuvent être perçus.
- ✓ À tout moment, choisissez soigneusement les mots. N'utilisez aucun terme discriminatoire ou offensant, notamment des « plaisanteries » ou des mots « d'argot » inappropriés.
- ✓ Abstenez-vous de faire des suppositions sur le statut marital, socio-économique ou de résidence d'une personne, et veillez à ne pas faire de suppositions concernant son attitude sur la base d'idées préconçues de sa religion, conviction ou culture.
- ✓ Demandez à la personne comment elle souhaite que l'on s'adresse à elle, au lieu de supposer son identité de genre, et utilisez un langage inclusif.
- ✓ Communiquez avec la victime dans un langage accessible, et répondez à toute question que la victime pourrait poser.
- ✓ Utilisez l'écoute active et montrez de l'intérêt pour la situation de la victime, par exemple en évitant de l'interrompre, mais en facilitant plutôt le récit libre de la victime.



Pour plus d'informations, veuillez consulter [***Orientations types concernant le traitement attentif et respectueux des victimes de crimes de haine dans le système de justice pénale***](#) et [***Pour un traitement attentif et respectueux des victimes de crimes de haine : Formation à l'intention des spécialistes de justice pénale***](#) de l'EStAR.



Le projet Enhancing Stakeholder Awareness and Resources for Hate Crime Victim Support (EStAR) est co-financé par le Programme de l'Union européenne Droits, égalité et citoyenneté (2014-2020) et le Gouvernement fédéral d'Allemagne.

